



CONSEIL DE L'EUROPE

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

QUINZIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Paysages durables et économie

De l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage

Urgup, Nevşehir, Turquie
1-2 octobre 2014

PAYSAGE ET ECONOMIE. UNE APPROCHE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE. Joaquín ROMANO. Université de Valladolid

1.-Présentation :

Le paysage et l'économie constituent des représentations sociales qui ont fait l'objet de nombreuses études. Chacune d'entre elles suit ses propres théories, mais elles sont dans la pratique fort semblables dans la mesure où, s'il est facile d'appréhender la réalité des représentations sociales, il n'est pas évident d'en saisir le concept.

La connaissance de la relation entre l'économie et le paysage est déterminée par la façon dont nous interprétons l'approche de la complexité, à savoir la méthodologie que nous choisissons d'adopter.

La Convention européenne du paysage reconnaît l'adoption d'une approche transdisciplinaire, qui se vérifie à travers la définition qu'elle donne du paysage :

« *Le paysage désigne une partie de territoire telle **que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ».*

Cette approche est également sous-jacente à la notion de gestion de paysages énoncée par la Convention, qui « *comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les **transformations induites** par les évolutions sociales, économiques et environnementales* ».

La notion transdisciplinaire du paysage qu'offre la Convention représente un pont qui unit les cultures et les disciplines dans un sens possibiliste¹.

Dans le Rapport, *PAYSAGE ET ECONOMIE : UNE APPROCHE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE*, j'aborde synthétiquement cette vision depuis trois aspects que la propre économie et la propre Convention du Paysage considèrent essentiels :

- 1.- Le bien-être
- 2.- Le travail
- 3.- Le secteur public.

2.- Paysage et économie du bien-être: Le paysage peut-il renouveler l'économie du bien-être ?.

Quand nos aspirations à préserver le paysage, nous devons comprendre que nous percevons le bien-être comme qualité de la vie de manière très différente de ce que l'économie du bien-être le propose

L'économie du bien-être se fonde sur la croyance de ce que notre bien-être comme qualité de vie fait défaut, ce qui advient si nous nous considérons en tant qu'individus, et conduit à procéder à une recherche individuelle et compétitive afin de trouver ce que nous souhaitons. (l'argent cesse d'être un moyen d'échange et devient une fin)...

Le paysage nous permet d'apercevoir toutes les caractéristiques de notre qualité de vie comme identité collective, qui nous donne conscience de ce que nous avons et de la manière dont nous faisons partie de notre environnement et de notre culture, et cela nous encourage à coopérer afin de les conserver.

La qualité de vie, pour qu'elle puisse réellement améliorer l'interprétation du bien-être social, doit être comprise comme un concept indissociable de celui « d'objectif de qualité paysagère » contenu dans la Convention : «...la formulation par les autorités publiques compétentes des aspirations du public en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur environnement ».

Un nouveau concept le Bien-être paysager naît de la compréhension de ce que les perceptions personnelles et collectives qui définissent les paysages incarnent toutes des valeurs rendant possibles la communication, la cohésion sociale et les relations interpersonnelles ainsi que celles qui existent avec l'environnement naturel, essentielles au développement durable.

«Le paysage a une valeur infinie, le changer pour un prix fini, en plus d'être immoral est une mauvaise affaire ».

3.- Paysage et emploi : au-delà du marché du travail

La Convention européenne du paysage contient une référence ample, explicite et implicite, à cette relation entre le paysage et l'emploi.

Son préambule affirme : « *Notant que le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois* ».

Aussi, la reconnaissance du fait que « *le paysage contribue à la formation des cultures locales* », dont les activités économiques et l'emploi lié à ces dernières sont indissociables, confirme que la protection, la gestion et l'aménagement du paysage sont à la fois celles de l'emploi

¹ La société européenne, qui historiquement est restée culturellement unie à d'autres continents dans un sens possibiliste, c'est-à-dire en explorant et profitant des meilleures possibilités et ressources disponibles afin d'atteindre des résultats collectifs.

Celle-ci peut-être entraînée de se transformer, au début du XXI^e siècle en un déterminisme économique, dans lequel les actions de l'homme, sa façon de penser et tout ce qui se produit dans son environnement, sont déterminés de façon permanente par une cause et une conséquence économique, supposée optimale, qui affecteront nécessairement les possibilités sociales dans le futur

Adopter un point de vue paysagiste de l'économie est essentiel pour:

A) Reconnaître les cercles vicieux de l'économie:

Dans le paysage ces cercles vicieux se montrent comme spirales de dégradation environnementale, sociale et économique, en prenant l'emploi, dans sa qualité et sa quantité, comme une cause et un effet de ces dynamiques.

B) Trouver une solution rationnelle au problème économique, social et écologique paradoxal de l'emploi

Le paysage fournit une connaissance substantielle de la notion de travail, intégrateur de ses dimensions économiques, sociales et écologiques.

Le temps de travail ne doit pas seulement être valorisé comme un temps rémunéré, il est essentiel d'acquérir le sentiment de participation à un ouvrage collectif, ainsi que la volonté de construction d'un modèle de société avec des valeurs sociales solides créées collectivement et d'examiner les opportunités de disposer de temps libre dédié à la réalisation de projets particuliers et sociaux développés hors du marché, sans but lucratif.

Le développement du secteur de l'économie sociale offre un modèle intéressant pour l'orientation de l'emploi.

La Convention renforce le droit à l'emploi garanti par la Charte sociale européenne

Elle offre une forte impulsion à la participation, la sensibilisation, la formation et à l'éducation du paysage, dont dépend notre capacité à reconnaître toutes ces formes de travail qui nous entourent.

La connaissance des synergies existantes entre l'approche paysagère développée par la Convention européenne du paysage et l'emploi, permet de dépasser ces limites à travers d'une culture du travail fondée sur les traditions de chaque territoire, qui se réinvente afin de développer les défenses nécessaires pour affronter les menaces et les pressions exercées par l'économie globale

Elle offre aussi les moyens de répondre à son renouveau et à sa conservation, dans la mesure où le paysage de l'Europe est le résultat d'un métabolisme social et écologique en changement permanent qui requiert une vision d'un emploi large et plus inclusive.

4. Paysage et économie publique

Le caractère transdisciplinaire souligné par la Convention rompt avec les dualismes conventionnels dans l'économie: le public qui s'oppose au privé, et avec les gradualismes (plus ou moins d'efficacité, plus ou moins d'équité, plus ou moins de bien-être).

Cette extraordinaire complexité du paysage en fait sa richesse, qui selon la Convention ne représente pas moins que « *la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien* ».

Une responsabilité de cette ampleur entraîne des implications à la fois personnelles et collectives, où les pouvoirs publics doivent mener la protection du paysage au niveau opérationnel et stratégique, et où avant de débattre de ce qu'il faut faire, avec qui et pour qui, il faut d'abord résoudre la question du « pourquoi », c'est-à-dire des objectifs communs du paysage, qui prennent sens lorsqu'ils se définissent de façon participative.

Les paysages sont toujours le résultat d'une participation directe et permanente du public. Pour cela les processus de prise de décision se résolvent dans une logique institutionnelle formelle et dans une logique informelle, dans lesquelles se développent les règles et un esprit personnel et collectif, ce qui est un déterminant final de tout système territorial.

La Convention reconnaît la responsabilité des autorités publiques en matière de paysage ainsi que l'importance de la coopération européenne, considérant que *cette assumption volontaire de compromis en matière de paysage vient renforcer ses institutions en resserrant*

les liens avec ses citoyens, à travers des actions de sensibilisation, de formation, d'éducation et de participation publique collective.

Promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les administrations publiques, se révèle être un moyen d'appuyer ces administrations dans le processus d'application de la Convention.

5.- Conclusion

L'interprétation du paysage, selon le point de vue que propose la Convention, « tend un pont » vers l'économie afin qu'elle impulse un contexte adapté aux scénarios écologiques et aux cultures de chaque territoire, dont la sauvegarde doit modeler les actions privées et publiques, individuelles et collectives, depuis et au-delà des marchés et des pouvoirs qui les représentent.

Dans la mesure où se réalise cette rénovation dans l'économie, impulsée par le paysage, les européens intégreront une culture de cultures, dans laquelle l'appréciation de la diversité des perceptions de ses territoires fait face aux inégalités qui menacent la cohésion sociale. En conférant à l'économie un humanisme capable de valoriser et de thésauriser le maximum de chaque individu, en s'érigeant comme le moteur qui réalimente le bien-être, l'emploi et la vie sociale des Européens, et renforce la démocratie.